



SAS au capital de 5 000,00 €
90, impasse du Pic Vert
73100 GRESY-SUR-AIX
Siret 888 759 560 00012

BALLON PROVISOIRE

Procédure pour la fourniture d'un ballon provisoire

En cas de panne de votre appareil de production d'eau chaude, nous pouvons vous fournir un ballon d'eau chaude provisoire.

La fourniture comprend un ballon d'eau chaude sanitaire de 50 litres minimum, un support ou trépied universel et un kit chauffe-eau (kit de sécurité, siphon et flexibles).

La fourniture et la pose du ballon provisoire est effectué pour un coût de **440.00 € TTC**. Ce règlement est encaissé immédiatement.

Si vous faites confiance à EDCI pour les travaux de changement de votre production d'eau chaude, alors **la fourniture du ballon provisoire vous sera offerte**, et le règlement sera considéré comme tout ou partie de l'acompte. A la fin de l'intervention nous récupérons le ballon provisoire.

Si vous faites intervenir un autre prestataire, alors nous ne récupérons pas le ballon provisoire.

En cas d'accord pour la mise en place d'un ballon provisoire selon les conditions décrites ci-dessus, nous vous remercions de signer ce document.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Nom & prénom : _____	A _____, le _____
Adresse : _____	Signature avec la mention « Bon pour Accord »

**Devis
Gratuit**

+33 4 80 79 98 18

debarras@edci.tech
<https://edci.tech>

OPEN WORK
281, route des Marais - ZAE de Findrol
74250 FILLINGES